



Commission permanente

du Conseil Régional Poitou-Charentes

▪ Lundi 24 septembre 2007 ▪

Contact presse :
Anne-Cécile Auguin
05 49 55 77 68
ac.auguin@cr-poitou-charentes.fr

DOSSIER DE PRESSE

Quatre grands thèmes seront abordés lors de cette Commission permanente :

EMPLOI

- **La Région renforce sa politique de l'emploi en faveur de ceux qui en ont le plus besoin :**
 - ▶ Création de l'Engagement Première Chance, pour que les jeunes sortis de l'école sans qualification aient un diplôme et un emploi
 - ▶ Soutien accru à la recherche pour l'année 2007-2008
 - ▶ Action renforcée pour les salariés et territoires qui doivent faire face aux reconversions
 - ▶ Définition des objectifs territoriaux de formation pour les métiers de la formation et du BTP

AGRICULTURE

- **La Région s'engage concrètement en faveur d'une agriculture de qualité, raisonnable et durable**
 - ▶ Préservation et modernisation des exploitations de productions végétales par l'application d'un Plan végétal pour l'environnement (PVE) dans le secteur des productions végétales.
 - ▶ Valorisation des exploitations de polyculture-élevage par leur conversion en des systèmes d'exploitation herbagers économes en intrants.
 - ▶ Soutien au développement de l'agriculture biologique.
 - ▶ Soutien à l'élevage.

INFRASTRUCTURES

- **Plan de modernisation du TER avec la mise en place d'un crédit-bail**

COOPERATION INTERNATIONALE

- **Poitou-Charentes Québec 2008 : un partenariat concret et durable**

La Région renforce sa politique de l'emploi en faveur de ceux qui en ont le plus besoin

➤ La Région crée l'engagement Première Chance pour 1 000 jeunes sans qualification

A l'occasion de cette Commission permanente, Ségolène Royal propose de faire adopter, pour aider les jeunes sortis prématurément du système éducatif à accéder à une formation débouchant sur un emploi, « l'engagement première chance pour les jeunes sans qualification ». Cet engagement, signé entre le jeune, l'entreprise et la Région vise à permettre à des secteurs qui rencontrent des difficultés de recrutement de former des jeunes en alternance pour les qualifier et leur donner un emploi pérenne. Mettant en œuvre son idée du « gagnant-gagnant », cet engagement a fait l'objet d'une discussion avec les partenaires sociaux en région qui ont validé l'idée de s'appuyer sur le contrat de professionnalisation ou d'apprentissage, après une première période d'immersion en entreprise en tant que stagiaire de la formation professionnelle.

L'objectif est à terme de s'adresser aux mille jeunes qui sortent sans formation du système éducatif, avec une expérimentation sur 100 premiers engagements qui vont être conclu dans le secteur de l'artisanat et la branche de la propriété. Concrètement, les jeunes seront en formation sur un parcours de 9 à 27 mois, rémunérés comme les apprentis, l'entreprise étant soutenue par les aides attachées au contrat de professionnalisation ou d'apprentissage, les compléments versés par la Région permettant de réduire au minimum le coût du travail, pour un retour sous forme de qualification.

➤ La Région renforce son soutien à la recherche pour l'année 2007-2008

L'engagement accru de la Région en faveur de la recherche se concrétisera par le soutien financier à :

- **41 allocations doctorales régionales et bourses doctorales** co-financées avec de grands organismes de recherche tels que : l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER), le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

Bénéficiaires : doctorants débutant leur thèse dans les laboratoires de recherche régionaux en 2007.

Soit un engagement financier de 2 540 585 euros.

Il est rappelé que la Région a fait le choix, comme cela était demandé par les chercheurs dans le cadre du mouvement "Sauvons la recherche", de conditionner son aide à la signature de contrats de travail, ce qui permet aux bénéficiaires de disposer d'un véritable statut (droit du travail, accès au logement et aux prêts, ...), contrairement au dispositif antérieur de bourses qui les maintenait pendant la durée de leur thèse dans une situation précaire.

- **9 bourses de chercheurs invités, pour des séjours de chercheurs étrangers dans des laboratoires de Poitou-Charentes, ou des séjours de chercheurs de la région dans des laboratoires à l'étranger.**

Objectif poursuivi : développer les compétences des laboratoires régionaux, ainsi que les partenariats de recherche de haut niveau entre laboratoires régionaux et étrangers ;

Soit un engagement financier de 68 800 euros.

➤ **La Région renouvelle tout en l'amplifiant son action pour les salariés et territoires qui doivent faire face aux reconversions**

Agir pour l'emploi en faveur de qui en ont le plus besoin, c'est aussi soutenir les salariés et les territoires qui doivent faire face à des reconversions présentes ou futures.

C'est pourquoi, le Conseil régional propose, lors de cette Commission, de :

- **renouveler et améliorer l'action en faveur de la plate-forme de reconversion de Montmorillon**, pour les salariés licenciés par Domoform et Aubade. Cette décision se concrétisera, via l'association ALIZE, par la mise en place d'une conseillère en Economie Sociale et Familiale et d'un soutien psychologique, dans l'objectif d'offrir aux personnes licenciées ou concernées par un licenciement, un accompagnement psychologique personnalisé et de qualité, pour une efficacité d'action et de résultat.
- **créer une plate-forme régionale de reconversion sur le Bassin d'Emploi de Niort**, comme à Châtelleraut et Montmorillon, pour accompagner les 300 salariés licenciés par la CAMIF et Sandefo ;
- **soutenir la création du Comité de Bassin d'Emploi du Pays Mellois**, dans le cadre de la politique régionale de développement de ces structures, associant l'ensemble des partenaires en charge des actions en faveur de l'emploi, qui permettent de mieux répondre aux besoins locaux (par exemple, sur ce territoire, la situation de sous-emploi des femmes et des 25-49 ans).

Ce Comité s'est d'ores et déjà fixé 4 pistes de réflexion :

- la valorisation du territoire, en terme de moyens et d'objectifs à atteindre
- la création de nouvelles activités et de nouveaux emplois.
- l'offre et le développement d'une formation en adéquation avec le projet personnel et les besoins économiques des entreprises du territoire.
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

➤ **La Région détermine avec ses partenaires les objectifs territoriaux de formation pour les métiers de la formation et du BTP**

Impulsés par la Région en tant que responsable de la formation professionnelle sur son territoire, **les Contrats d'Objectifs Territoriaux (COT) définissent les objectifs partagés avec les partenaires régionaux pour améliorer les niveaux de qualification et de professionnalisation, par secteur d'activité.**

Le Conseil régional proposera, lors de cette Commission permanente, deux COT : ceux des Métiers de la Formation et ceux du Bâtiment et des Travaux Publics.

Dans le domaine de la formation, la création du COT va contribuer à mettre en œuvre les réponses aux nouveaux besoins et aux orientations du Schéma régional des formations : individualisation des parcours, formations par modules pour l'exercice du droit individuel à la formation et de la validation des acquis de l'expérience. Ce nouveau COT permettra de mieux adapter les formations et de rendre plus efficace le système de formation, au meilleur coût pour la collectivité.

La nouvelle version du COT du BTP vise aussi à mieux répondre aux besoins de formation de ce secteur, toujours en besoins de main d'œuvre qualifiée, en mettant en œuvre les mêmes principes.

La Région s'engage concrètement en faveur d'une agriculture de qualité, raisonnable et durable

Coup de projecteur

Toujours dans l'objectif d'être une région d'Excellence environnementale, la Région Poitou-Charentes a décidé de poser les fondements d'une agriculture raisonnable et durable, via la mise en œuvre de 3 actions phare :

- Préservation et modernisation des exploitations des productions végétales par l'application d'un Plan végétal pour l'environnement (PVE) dans le secteur des productions végétales.
- Valorisation des exploitations de polyculture-élevage par leur conversion en des systèmes d'exploitation herbagers économes en intrants,
- Développement de l'agriculture biologique.

La Région accompagne ainsi la réduction des produits phytosanitaires sur les productions végétales, soutient les productions herbagères en encourageant la reconquête des prairies et leurs utilisations pour l'alimentation des cheptels « à la ferme », tout en contribuant à l'installation des jeunes en Agriculture Biologique.

➤ **Préservation et modernisation des exploitations de productions végétales : le Plan végétal pour l'environnement (PVE) dans le secteur des productions végétales.**

La modernisation des exploitations de productions végétales signifie également pour la Région le soutien à l'acquisition d'investissements « environnementaux », afin que les exploitants puissent faire évoluer leurs pratiques culturales et ainsi mieux répondre aux exigences environnementales, telles que la réduction des pollutions par les produits phytosanitaires et la protection des eaux contre les pollutions agricoles, indispensables en termes de production et de durabilité des systèmes d'exploitation et de protection des ressources en eau de la région. Ce soutien régional s'inscrit dans le cadre du contrat de Projets Etat - Région pour la période 2007-2013, au titre de l'«amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et sylvicole » du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) de la France.

Bénéficiaires : les exploitants agricoles dont le siège d'exploitation est en Poitou-Charentes à titre individuel ou dans un cadre sociétaire / les CUMA

Par ailleurs, la Région Poitou-Charentes ne soutiendra que les bénéficiaires qui s'engageront par écrit à ne pas cultiver de plantes génétiquement modifiées sur leur exploitation pour respecter les engagements pris au titre des labels de qualité et du développement de l'agriculture biologique.

➤ **Valorisation des exploitations de polyculture-élevage par leur conversion en des systèmes d'exploitation herbagers économes en intrants.**

L'objectif de cette mesure est de guider les exploitations vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement, en réorientant leurs productions. Ce qui permet concrètement la reconquête progressive des prairies sur l'ensemble du territoire régional, conformément aux engagements pris en 2004. Or, le rôle positif de la prairie sur l'environnement est reconnu en terme de préservation de la qualité de la ressource en eau, de lutte contre l'érosion des sols et de changement climatique, et d'amélioration de la biodiversité. Quant à la réduction des intrants, elle est indispensable pour réduire les pollutions à la source.

Bénéficiaires :

Peuvent bénéficier de ce dispositif, les exploitations agricoles dont le siège d'exploitation et la surface agricole utile sont situés sur le territoire de la Région Poitou-Charentes.

De plus, la Région Poitou-Charentes ne soutiendra que les bénéficiaires qui s'engageront par écrit à ne pas cultiver de plantes génétiquement modifiées sur leur exploitation et à ne pas utiliser, pour l'alimentation de leurs cheptels, d'aliments contenant des organismes génétiquement modifiés.

➤ **Soutien au développement de l'agriculture biologique**

Le soutien régional au développement de l'agriculture régionale se concrétisera de la manière suivante :

○ **Aide à la conversion à l'Agriculture Biologique :**

Conformément à la mesure du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) de la France « Conversion à l'Agriculture Biologique », il s'agit pour la Région Poitou-Charentes d'encourager la conversion des exploitations pour partie ou en totalité à l'Agriculture Biologique, contribuant ainsi à l'augmentation des surfaces agricoles en production biologique et à la préservation de l'environnement et au maintien de la biodiversité,

Contribution financière pour l'exploitant en contre-partie de l'engagement pris : l'Etat plafonnant son intervention annuelle par exploitation à 7600 €, la Région propose d'intervenir en complément de l'aide de l'Etat dans la limite de 10 000 € par exploitation, soit à hauteur de 2 400 € au maximum. La Région interviendra en lieu et place de l'Etat si l'enveloppe régionale allouée à cette mesure se révélait insuffisante, dans la limite d'un plafond d'intervention de 10 000 € par exploitation.

○ **Aide au maintien de l'Agriculture Biologique**

Conformément à la mesure du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) «Maintien de l'Agriculture Biologique», il s'agit pour la Région Poitou-Charentes d'encourager le maintien des exploitations pratiquant l'Agriculture Biologique sachant qu'actuellement certaines exploitations agricoles biologiques ont du mal à le rester et retournent aux modes traditionnels de production.

Contribution financière pour l'exploitant en contre-partie de l'engagement pris :

- 350 € par hectare pour le maraîchage,
- 150 € par hectare pour les cultures légumières de plein champ, arboriculture et viticulture, plantes à parfum, aromatiques et médicinales,
- 100 € par hectare pour les cultures annuelles,
- 80 € par hectare pour les prairies et châtaigneraies,

Dans le cas d'une reprise par un jeune agriculteur qui s'installe à titre individuel ou dans un cadre sociétaire, la Région propose de soutenir le maintien d'une exploitation en production agricole biologique dans la limite d'un plafond d'intervention de 7 600 € par exploitation, et propose d'affecter, en conséquence, une subvention révisable de 500 000 € au Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA), organisme payeur agréé pour ces actions.

- **Aide à l'animation**

Dans la continuité des actions proposées en faveur de l'agriculture biologique, le Conseil régional propose également de soutenir les associations qui oeuvrent pour le développement de cette agriculture, notamment les associations qui ont des actions favorisant la collecte et la promotion ainsi que la transformation des productions bio, et la consolidation du marché.

La Région, en conséquence, va affecter les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Budgets prévisionnels 2007 T.T.C.	Affectations complémentaires
Association Agrobio Poitou-Charentes :	697753 €	225 100 €
Association MAB 16 :	176531 €	49 297 €
Association GAB 17 :	192 360€	32 448 €
Association Biosèvres :	233465 €	38 400 €
Association VAB 86 :	171368 €	34 720 €

L'élevage au cœur des priorités de la Région Poitou-Charentes

Dans le cadre de ses actions en faveur de la promotion de la qualité, la Région réaffirme que l'élevage demeure une priorité pour Poitou-Charentes. Il est donc proposé d'aider les éleveurs à **moderniser et à adapter leurs bâtiments d'élevage et leurs équipements, dans l'objectif d'une meilleure productivité et compétitivité.**

La Région propose, en conséquence, d'adopter le projet de règlement régional d'attribution des aides en faveur du maintien de l'élevage, en tenant compte de l'évolution des textes communautaires et nationaux encadrant ce dispositif. **Par ce Contrat Régional d'Exploitation (CRE), tel que prévu par le nouveau règlement, la Région Poitou-Charentes réaffirme sa politique de soutien à une agriculture génératrice d'emplois, respectueuse de l'environnement et actrice d'un développement rural harmonieux. La Région Poitou-Charentes conforte également son soutien aux exploitations agricoles en matière d'économie de la ressource en eau.**

Cette mesure d'aide s'inscrit dans le Contrat de Projets État-Région pour la période 2007-2013 et sera mise en oeuvre au titre de la mesure « Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage » (PMBE) du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) et de sa déclinaison régionale qu'est le Document Régional du Développement Rural (DRDR).

Pour rappel, le Contrat Régional d'Exploitation (CRE) a été mis en oeuvre dès 2005 et a permis à **près de 900 éleveurs** d'être aidés pour moderniser et adapter leurs bâtiments d'élevage et leurs équipements aux nouvelles exigences sociétales.

Bénéficiaires : ce dispositif s'adresse aux exploitations d'élevage pour les filières bovine, ovine, caprine, porcine, équine, asine, avicole, cunicole, ainsi qu'aux autres élevages spécialisés. Bénéficiaires prioritaires : les jeunes agriculteurs et les exploitants contraints de délocaliser leurs ateliers d'élevage

Pour bénéficier de l'aide régionale, le demandeur devra remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- mettre en valeur une exploitation agricole
- avoir son siège d'exploitation et son élevage dans la Région Poitou-Charentes
- être âgé de plus de 18 ans et de moins de 60 ans au 1^{er} janvier de l'année du dépôt de la demande

- s'engager à maintenir les constructions ayant bénéficié des aides à usage de bâtiments d'élevage pendant une période de 5 ans à compter de la date de versement de l'aide
- satisfaire à l'ensemble des conditions et des obligations liées aux aides du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage tant pour ce qui est de l'éligibilité des demandeurs que des exploitations

La Région va affecter à ce titre au Centre National de l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA), organisme payeur de ces actions, 3 000 000 €.

Plan de modernisation du TER

➤ Mise en place d'un crédit-bail pour l'acquisition de 23 rames AGC

Toujours dans cet objectif d'offrir aux usagers de Poitou-Charentes un TER de qualité, tout en demeurant accessible à toutes et à tous, la Région a décidé de **moderniser le parc de TER et de mettre en place, comme décidé en décembre 2005, un outil financier spécifique, le crédit bail, permettant de lisser le coûts d'acquisition du matériel roulant, sur une période adaptée à l'amortissement de ce matériel.**

23 rames AGC vont pouvoir être ainsi acquises par la Région.

Elles vont être livrées entre l'automne 2007 et l'hiver 2009, améliorant ainsi très sensiblement la qualité du transport ferroviaire de voyageurs en Poitou-Charentes.

Le crédit-bail qui a été proposé par la Société Générale offre, à la Région Poitou-Charentes, un financement bonifié par un effet de levier fiscal.

Les principes en sont les suivants :

- l'intervention d'un partenaire financier ne conduit à aucune modification des relations contractuelles entre la SNCF et Bombardier, avec des prix et des modalités de paiement identiques à ceux des contrats de fourniture.
- la mise en loyers semestriels s'étalera sur une durée de 30 ans, correspondant à la durée d'usage du matériel.

Grâce à ce dispositif, la Région réalisera une économie de l'ordre de 15 millions d'€ sur la période, en utilisant les allègements fiscaux prévus dans le cadre du crédit-bail.

➤ Financement du centre de maintenance des TER de Saintes

Le Conseil régional propose de voter un plan de financement en faveur du centre de maintenance de Saintes. Pour rappel, le principe de cette installation a été validé lors de la Commission Permanente du 2 avril à Saintes. Un accord de principe sur le financement a été établi avec les autres collectivités concernées (ville de Saintes, Communauté de communes de Saintes et Département de Charente-Maritime).

Afin que les travaux puissent être lancés dans les meilleurs délais et que le Centre puisse fonctionner dans deux ans, le Conseil régional propose d'accorder une subvention de 10 millions d'euros à la SNCF pour la construction de ce centre, la SNCF ayant finalement accepté de le co-financer à hauteur de 3 millions d'euros. Le coût net pour la Région sera limité à 5 millions d'euros.

Ce centre permettra de réduire les délais de maintenance, actuellement opérée hors de la Région, et renforcera l'efficacité du service des TER pour les voyageurs.

Poitou-Charentes Québec 2008 : un partenariat concret et durable

Terre natale de Samuel Champlain, le fondateur de la ville de Québec, il y a 400 ans, le Poitou-Charentes puise dans cette origine historique le dynamisme renouvelé d'une coopération concrète.

Dans la continuité du Protocole de coopération signé entre la Région Poitou-Charentes et le Québec, le 10 juillet 2006, la Présidente de Région et les partenaires régionaux ont signé lors du déplacement de la semaine dernière plusieurs protocoles d'accords et ententes pour concrétiser cet engagement multi-sectoriel, dans les domaines des éco-industries, de la filière image et de l'économie sociale et solidaire.

- **Développement économique** : deux accords de partenariat ont été signés avec deux entreprises québécoises innovantes (Sovar et Biomatera) pour favoriser un développement de leur activité vers le Poitou-Charentes.
- **Eco-Industries** : Ségolène Royal a signé avec quatre présidents de région québécois (Chaudière-Appalaches, Bas St Laurent, Côte Nord et Gaspésie Îles de la Madeleine) un accord cadre de référence « pour une coopération franco-québécoise innovante dans le domaine des éco-industries ». Cet accord permet de développer les projets engagés depuis 2005 dans les domaines des agro matériaux, des agro-carburants, de la filière bois-construction et des énergies renouvelables.
- **Filière image** : un accord a été signé avec la SODEC (Société de développement des industries culturelles du Québec) pour la diffusion cinématographique. Les salles d'art et d'essai et les lycées de Poitou-Charentes seront les principaux bénéficiaires de cette action.
- **Economie sociale et solidaire** : la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire (CRES) a signé un accord avec le Chantier de l'Economie Sociale Québécois pour un partage des expériences qui débouchera en particulier sur un séminaire franco-québécois sur l'économie sociale et solidaire, à Niort, au printemps prochain pour des expérimentations communes.

Ce déplacement a aussi permis de valider avec nos partenaires québécois le programme des activités régionales pour le 400^{ème} anniversaire de la fondation de Québec.